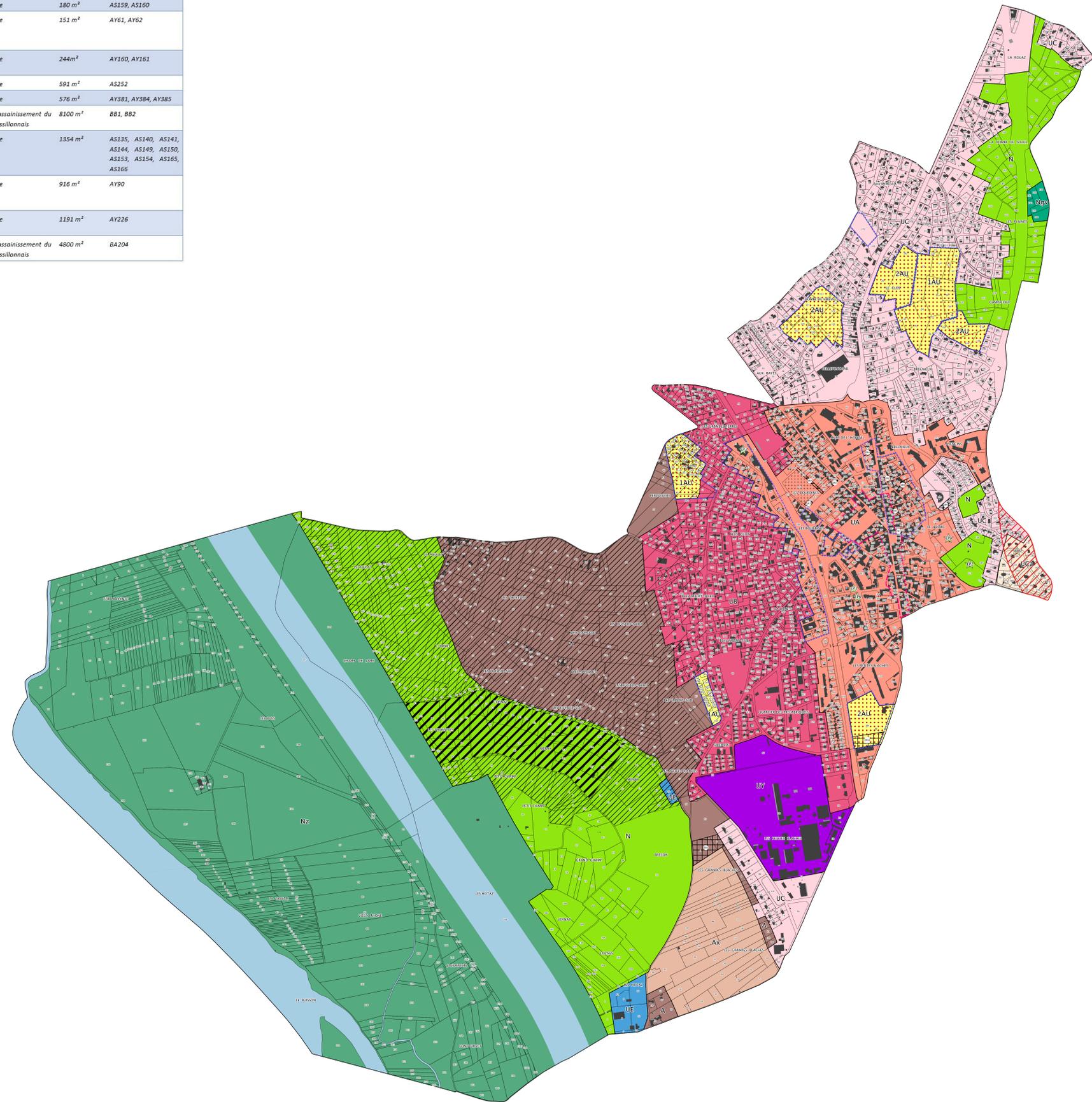


Numéro ER	Destination	Bénéficiaire	Superficie approximative (m ²)	Références cadastrales
1	Aménagement de la voirie	Commune	180 m ²	AS159, AS160
2	Aménagement d'un espace public végétalisé Ilot de verdure	Commune	151 m ²	AY61, AY62
3	Elargissement de carrefour et aménagement de stationnement	Commune	244 m ²	AY160, AY161
4	Extension du groupe scolaire Bayard	Commune	591 m ²	AS252
5	Aménagement d'un parking paysagé	Commune	576 m ²	AY381, AY384, AY385
6	Réalisation d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales	Régie d'assainissement du Pays Roussillonnais	8100 m ²	BB1, BB2
7	Extension du cimetière	Commune	1354 m ²	AS135, AS140, AS141, AS144, AS149, AS150, AS153, AS154, AS165, AS166
8	Création d'une liaison piétonne entre l'avenue Jacques Prévert et l'avenue de l'Espoir	Commune	916 m ²	AY90
9	Extension du groupe scolaire des Ayencins	Commune	1191 m ²	AY226
10	Aménagement d'un bassin de stockage eaux usées/eaux pluviales	Régie d'assainissement du Pays Roussillonnais	4800 m ²	BA204



Légende

Découpage du territoire en zones

- UA - Zone urbaine de centre-ville
- UB - Zone urbaine périphérique au centre-ville (Bois Pilon)
- UC - Zone urbaine périphérique au centre-ville (Montée de Louze)
- UCa - Zone urbaine périphérique au centre-ville (Clos Mâlot)
- UE - Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- UY - Zone urbaine à vocation d'activités
- 1AU - Zone d'urbanisation future (court terme)
- 2AU - Zone d'urbanisation future (long terme)
- A - Zone agricole
- Ax - Secteur de carrière au sein de la zone agricole
- N - Zone naturelle
- Ngy - Secteur à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage au sein de la zone naturelle
- Nz - Secteur de biodiversité au sein de la zone naturelle

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Périimètre de sauvegarde de la diversité commerciale
- Servitude de mixité sociale
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- ★ Elément de patrimoine bâti (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

AS1 - Périimètres de protection du captage en eau potable du Champ Captant des Iles

- Périimètre de protection immédiat
- Périimètre de protection rapproché
- Périimètre de protection éloigné

AC1 - Périimètre de protection des monuments historiques

- Périimètre de protection géré par le Château de Roussillon

Département de l'Isère

LE PÉAGE DE ROUSSILLON

Modification simplifiée n°1

Plan Local d'Urbanisme

Découpage du territoire en zones

Document graphique
4/6

Planche "Territoire"
1/5 000

OCTOBRE 2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2023,
Madame la Présidente, Sylvie DESHARNAUD

INTERSTICE
URBANISME ET CONSEIL EN QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

URBANISME ET CONSEIL EN QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
 Valérie BESNARD
 61 rue Victor Hugo
 38200 Vienne
 Tél : 04 74 29 95 60
 contact@interstice-urba.com

